

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)**

Republique Française

**SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire.

**Présents** :, Serge JACQUET, Bruno VITRY, Fabienne LOFFET, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, Martine LEFEBVRE, François LOUIS,

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : Frédéric MARQUIS (pouvoir donné à Thierry GUILLOU)

**Secrétaire de séance** : François LOUIS

Objet de la délibération : Création d'un cheminement piéton normalisé PMR entre l'école et la cantine

Réf : 2022291101

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que les enfants des écoles d'Halloy, se rendent à pied à la cantine. De ce fait, un cheminement piétons doit être créé afin d'assurer la sécurité des élèves. Au vu du montant important, il souhaite faire les demandes de subventions pour programmer les travaux en 2023.

Monsieur le présente les devis suivants :

	HT en €	TTC en €
Bureau d'études, contrat de maîtrise d'œuvre	8 150.00	9 780.00
Travaux	110 333.30	132 399.96

TOTAL DE L'OPÉRATION	118 483.30	142 179.96
----------------------	------------	------------

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès :**

- de Madame la Préfète de l'Oise
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Le financement du projet :**

Contrat de Maîtrise d'œuvre	DETR (45%)	3 667.50 €
Travaux	DETR (45%)	49 649.99.€
	Fonds propres :	65 165.81 €
	Montant de la dépense	118 483.30 € HT

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Gilles BOYENVAL**

